

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement n'a pas dit à la Chambre que la loi électorale du Canada, serait remaniée, non plus que l'âge des votants serait abaissé. Nous ne savions même pas que le gouvernement se proposait de déférer à un comité la question de modifier la loi électorale, et que le comité aurait à examiner la question d'abaisser l'âge des votants. Tout ce que nous savions, c'était que la question serait étudiée. Comme le gouvernement peut être discret, monsieur l'Orateur. Dans ces circonstances, comment le comité des privilèges et élections peut-il étudier la loi électorale du Canada et présenter un rapport au Parlement. Je soutiens que le principe qui préside aux travaux de ce comité est une farce. Le comité ne saurait fonctionner efficacement. Quelqu'un peut-il imaginer que si le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) siégeait au comité, il dirait «Non, non; je ne crois pas que nous puissions accepter la recommandation du gouvernement. Le droit d'électeur devrait être acquis à 19 ans.» Peut-on s'imaginer le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) s'écrier: «Je ne suis pas d'accord. Ça devrait être à 20 ans.»

Tout cela est une plaisanterie, car la question a déjà été tranchée et il y a manifestement quelqu'un qui essaie de jouer ici le rôle de Dieu. Sans aucun doute, si le premier ministre était ici il rougirait. Son secrétaire parlementaire rougit peut-être un peu.

Puisqu'il y a d'autres orateurs inscrits, je serai bref. Je maintiens, monsieur l'Orateur, que les comités de la Chambre des communes, tels qu'ils sont maintenant, ne sont pas des instruments utiles. Voyez, par exemple, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, ou celui des pêches et forêts, ou encore celui des transports et communications. En maintes occasions nous avons vu que ces comités n'ont pas pu réaliser leurs objectifs. On a dépensé environ \$25,000 ou \$30,000 pour trimbalier un peu partout au Canada les membres du comité des transports. Ils ont parlé des transports, mais à leur retour ils ont trouvé que certaines choses dont ils avaient parlé étaient des faits accomplis. Quelle espèce de plaisanterie était-ce?

Il nous incombe de dire aux Canadiens que le régime des comités parlementaires est une pure farce. Je me souviens avoir assisté un jour à une réunion de comité: nous avons mis cinq heures à arrêter le libellé d'une résolution. En fin de compte, tout à fait éccœuré, j'ai

[M. Lundrigan.]

dit: «Messieurs, c'est ridicule. Vous perdez votre temps.» Ils m'ont fort mal jugé quand j'ai quitté les lieux. Puis nous nous sommes aperçus qu'on avait pris exactement le contre-pied de la recommandation unanime du comité. Bien des membres de ce comité ne sont pas ici présentement, mais je puis vous l'affirmer, monsieur l'Orateur, certains sont venus me dire: «Nous avons commis une erreur. Le gouvernement a refusé d'entériner notre recommandation. Nous sommes furieux et, à la première occasion, nous le ferons savoir.» A mes yeux, et je parle en tant que représentant des Canadiens, nous avons la responsabilité de dire aux citoyens que le régime des comités a échoué.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):
Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je désire faire ressortir trois ou quatre points dont l'un a été abordé par le député d'Hillsborough (M. Macquarrie).

Je commencerai par dire que s'il est un sujet qui intéresse tout le monde au Canada c'est bien la façon dont se déroulent nos élections. Il appartient au Parlement de veiller à ce que les Canadiens aient toutes les occasions voulues de voter aux élections.

Le Parlement ne revoit vraiment notre mécanisme électoral que tous les dix ou douze ans. Tout le monde conviendra avec moi que c'est là un travail énorme et que, lorsque nous l'entreprenons, les membres du comité et de la Chambre doivent s'y appliquer le plus possible. Il est nécessaire que cette question soit traitée de façon objective. S'il est une question dans laquelle aucune partialité ne doit intervenir c'est bien celle de la réforme électorale.

L'honorable député d'Hillsborough a parlé d'abaisser l'âge des votants à 18 ans, et je désire dire quelque chose là-dessus. Le 3 octobre 1969, j'ai envoyé une lettre au président du comité permanent des privilèges et des élections et des copies de cette lettre à tous les membres du comité, au premier ministre, au ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras) et au député de Kenora-Rainy River (M. Reid). J'y signalais que de nombreux projets de loi privés portaient sur l'abaissement de l'âge des votants à 18 ans et que le Parlement avait renvoyé un certain nombre de questions au comité permanent. J'ai dit qu'à la lumière des remarques formulées par le premier ministre et le ministre d'État, il